

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-026**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Présents</u> : 19
<u>En exercice</u> : 23	<u>Absents excusés représentés</u> : 3
<u>Excusés</u>	<u>représentés</u> : 3
<u>représentés</u> : 3	<u>Votants</u> : 22
<u>Votants</u> : 22	

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné procuration à Madame Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR

Absents excusés non représentés : Daniel DILITTA

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et sociales pour l'année 2023. Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative » du 16 mars 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ♦ **Vote** les subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et sociales pour un montant de 17 505 euros pour l'année 2023 réparties de la manière suivante :

Amicale Donneurs de Sang	185 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	3 100 €
Amicale Laïque	800 €
Amis d'Artias	2 150 €
Amis du Musée	155 €
Ass. Communale de Chasse Agrée	150 €
Ass. Pêche du Val d'Ance	215 €
Ass. Sportive du Collège	500 €
Chorale "Clé de Sol"	155 €
Club du Nouvel Age	550 €
Comité de la Croix Rouge	250 €
Comité Liaison Anciens Combattants	150 €
Harmonie Municipale	1 500 €
Rangers de la Haute Loire	300 €
Retournac Sportif	2 400 €
Tennis Club	600 €
Sarlanges "Chemin de Compostelle"	155 €
Ciné Filature	650 €
Retournac Rando	300 €
APE Ecole Théodore Monod	1 350 €
APE Ecoles Charrées Jussac	600 €

Alti'nac Aventure	390 €
Ass. de ces arts	400 €
Valparure	500 €

- ♦ **Vote** les subventions exceptionnelles aux associations sportives, culturelles et sociales issues des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement pour un montant de 3 000 euros pour l'année 2023 réparties de la manière suivante :

Comité des Fêtes	2 000 €
Retournac Sportif	1 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

